

Paris, le 13 février 2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Gouverneur de la Banque de France a confié deux missions d'étude au Secrétaire Général de la Banque : la première sur l'évolution du réseau des succursales pour adapter l'implantation territoriale de la Banque aux transformations de l'environnement français et européen ; la seconde sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière.

Ces études ont été publiées et diffusées le 7 février 2003, la Banque s'étant engagée à une transparence totale sur ces rapports.

La Banque de France précise que :

- 1. Aucune décision n'a été prise ni par le Conseil Général de la Banque, ni par le Gouverneur sur l'évolution du réseau de la Banque de France.
- 2. Les rapports remis par Monsieur Barroux, Secrétaire Général, sont le résultat d'études techniques conduites sous sa seule responsabilité.
- 3. La Banque de France est à l'écoute. Elle ouvre une large concertation avec les élus locaux et les organisations syndicales représentatives du personnel.
- En tout état de cause, les adaptations de structure doivent avoir pour but de nous permettre d'exercer mieux et avec plus d'efficacité les nombreuses missions qui nous sont confiées.
- 5. L'existence d'un réseau constitue un atout pour la Banque de France. Il permet de renforcer sa connaissance de l'économie et d'exercer les missions confiées par le législateur national et par l'Eurosystème. Une réforme du réseau est indispensable pour :
 - l'adapter à son nouvel environnement technologique, économique et financier,
 - rendre un service de qualité au meilleur coût pour la collectivité. La Banque doit veiller à son équilibre d'exploitation.
- En toute hypothèse, il n'est pas dans les intentions de la Banque de France de procéder à quelque licenciement que ce soit.